



Réseau des Caisses
Populaires d'Épargne et
de Crédit de Guinée

Avec des services adaptés à vos besoins, nous assurons
La proximité de nos caisses **La rapidité des opérations**
La sécurité de vos avoirs **L'interconnexion**
Nos partenaires

ACDI - DID - PNUD - BAD - GHA TECHNOLOGIES
FOFMA - PROXFIN - AMT - AWEP - SOS - HCR - BG
LANALA - UBA - BCEIP - UCF - ECOBANK



LES ANNONCES DE GUINÉE

HEBDOMADAIRE



N° 380
DU 17 AOÛT 2020
PRIX : 3.000 GNF

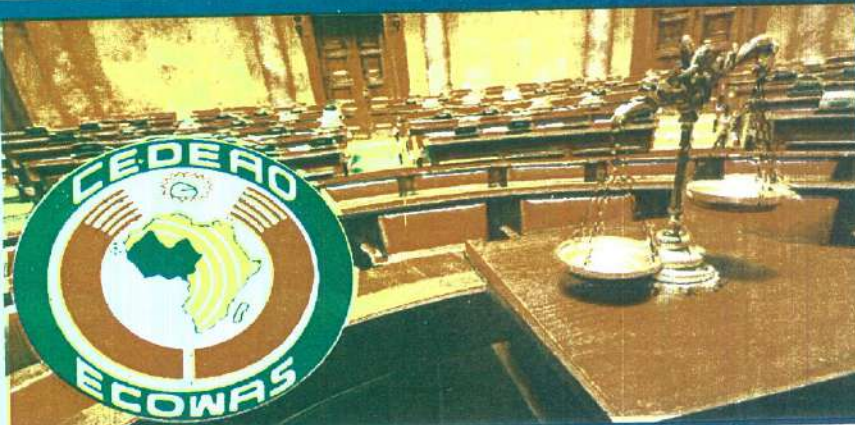
INFORMATIONS JURIDIQUES - DROITS DE L'HOMME - ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES

LUTTE CONTRE UN 3^{ÈME} MANDAT D'ALPHA CONDÉ EN GUINÉE :

Justice à deux vitesses à Koundara



Tueries à Zogota :
La Cour de justice
de la CEDEAO, dernier
espoir des victimes



LUTTE CONTRE UN 3ÈME MANDAT D'ALPHA CONDÉ EN GUINÉE :

Justice à deux vitesses à Koundara



Quatre jours après la libération des militants du FNDG, opposés à un troisième mandat d'Alpha Condé, les langues commencent à se délier. Selon leur avocat, Me Aboulaye Kéita, joint au téléphone par *Guineematin.com*, il y a eu une justice « de deux poids deux mesures », une violation flagrante de la loi.

Comme annoncé dans nos précédentes publications, les sept membres du FNDG-arrêtés après les violences pré-électorales qui ont secoué la

sous-préfecture de Saréboïdho (préfecture de Koundara) au mois de mars dernier ont été libérés dans la matinée du samedi 08 août 2020. Depuis, plusieurs personnes s'interrogent sur ce qui a concouru à leur libération sans procès. Joint au téléphone par *Guineematin.com* ce mardi, 11 août 2020, leur avocat, Me Aboulaye Kéita, s'est félicité de cette libération avant de dénoncer une justice non équitable. « Quand j'ai introduit une lettre de mise en liberté provisoire à travers une documentation, le juge m'a dit qu'il faut interroger d'abord les mis en cause. Ils ont été interrogés un

à un ; et, cette première demande a été rejetée. C'est ainsi que j'ai exigé qu'on appelle la partie civile dont Diouldé Kéita et un certain Issagha, tous du RPG, qui sont venus dire qu'ils n'étaient pas prêts à être entendus. Finalement, ils ont appelé Conakry pour se trouver un avocat ; et, celui-ci n'est pas parti aussi. J'ai utilisé mes contacts ; et, avec l'appui de l'ONG Amnesty International basée à Dakar, la pression a commencé », a-t-il expliqué à l'entame.

Mais, après analyse, l'avocat a trouvé des bizarreries dans ce dossier. « La manière dont

les choses se sont passées est un peu bizarre. Il y a eu des victimes dans les deux camps ; mais, il y a eu une justice de deux poids, deux mesures. D'abord, ce sont les éléments du RPG Arc-enciel qui ont été les premiers à incendier et à causer des dégâts. Plusieurs magasins appartenant aux membres du FNDG ont été détruits et pillés. Les auteurs qui se trouvent être les partisans du pouvoir n'ont jamais été interpellés. Pire, les parties civiles, notamment Diouldé Kéita et Issagha ont été interrogés au niveau de la sous-préfecture en lieu et place de

la police ou bien de la gendarmerie. Ce qui est une violation flagrante de la loi », dénonce Me Kéita.

Sans confirmer le paiement d'argent pour leur libération, Me Aboulaye Kéita avoue que les biens de la partie civile ont été remboursés par ses clients. « Je ne sais pas s'ils ont payé de l'argent en liquide ; mais, les biens des autres ont été réparés. Dans les négociations, les membres du FNDG ont cotisé de l'argent pour la réparation des dégâts causés chez les partisans du RPG Arc-enciel. Tout a été réparé de leur côté ; mais, au niveau du FNDG, rien n'a été fait ; alors qu'il y a eu des dégâts de part et d'autre. Donc, dans ce dossier, le droit n'a pas été dit. Il fallait appeler les deux camps pour les entendre, à défaut, faire un procès. Mais, c'est difficile aujourd'hui dans notre pays. La justice n'est plus indépendante parce qu'il suffit juste d'appeler la haut pour dire ce qu'il faut pendant que le droit est devant eux. Et, donc, le tribunal de Koundara est passé à côté », soutient-il. Bref, l'avocat annonce que ses clients saisiront à leur tour la justice pour tenter d'obtenir réparation. « J'ai dit à mes clients de se tenir tranquille parce qu'après tout, il faut qu'on revienne vers le tribunal pour qu'ils obtiennent réparation », a indiqué Me Kéita.

guineematin.com

TUERIES À ZOGOTA :

La Cour de justice de la CEDEAO, dernier espoir des victimes

Face à un vraisemblable « déni » de justice au niveau national, les victimes des tueries de Zogota et leurs avocats ont les yeux rivés vers la Cour de justice de la CEDEAO, qui apparaît comme un dernier espoir, huit ans après le drame. La juridiction sous-régionale pourrait rendre

son verdict le 29 septembre prochain.

« Nos clients espèrent que cette décision leur sera favorable. C'est leur dernier espoir après qu'ils aient perdu espoir d'obtenir justice devant les juridictions nationales », a indiqué à *Guineenews* Me Pépé Antoine Lama, l'un des avocats des victimes.

La décision de la Cour de justice de la CEDEAO était atten-

due le 21 avril dernier, mais son report au 29 septembre avait été décidé au cours d'une audience tenue en visioconférence en raison de la pandémie de COVID-19.

Au tribunal de première instance de N'Zérékoré où cette affaire devrait être jugée, le dossier s'est limité au cabinet d'instruction. Du moins pour le moment. D'ailleurs, les avocats des victimes parlent d'une

instruction bâclée. « Les personnes incriminées n'ont jamais été entendues. Des actes tendant à les faire comparaître n'ont pas connu d'effectivité », a déploré Me Lama.

Cette décision interviendra huit ans après la répression meurtrière, le 04 août 2012, des habitants du village de Zogota (au sud de la Guinée) contre la politique de recrutement du groupe minier Vale-BSGR.

Devant la Cour de justice de la CEDEAO, les victimes des tueries de Zogota sont soutenues par l'ONG guinéenne MDT (Mêmes Droits pour Tous) et une ONG gha-

néenne dénommée ACA. Elles accusent l'Etat guinéen de la violation de quelque quatre droits humains (le droit à la vie, le droit à ne pas subir les arrestations et détentions arbitraires, le droit à ne pas être soumis à des traitements inhumains et dégradants et le droit à un procès équitable) à l'encontre du chef du village Pakilé Gnadowolo KOLIE et une trentaine d'autres personnes dont les ayants droit des feus Nazouo KOLIE, N'Yankoye KOLIE, Nabolo KOLIE, Foromo Topka Yiléwolo, Moriba Tokpa KOLIE et Pokpa Zaoro LOUA.

Par Tokpanan DORÉ

LES ANNONCES DE GUINEE

Habdo d'Infos périodiques et des Droits de l'Homme

Tél. : 631.343.473 - 622.058.025

E-mail : lesannonces.deguinee@gmail.com

Journal d'Annonces Légales

Gérant : Kouyaté Saliou

Tél. : 622.380.581 - 657.343.473

Directeur de Publication

Camara Mamadouba

Secrétaire Général de la Rédaction

Rédacteur en Chef : Rafiou BAH

Comité de Rédaction

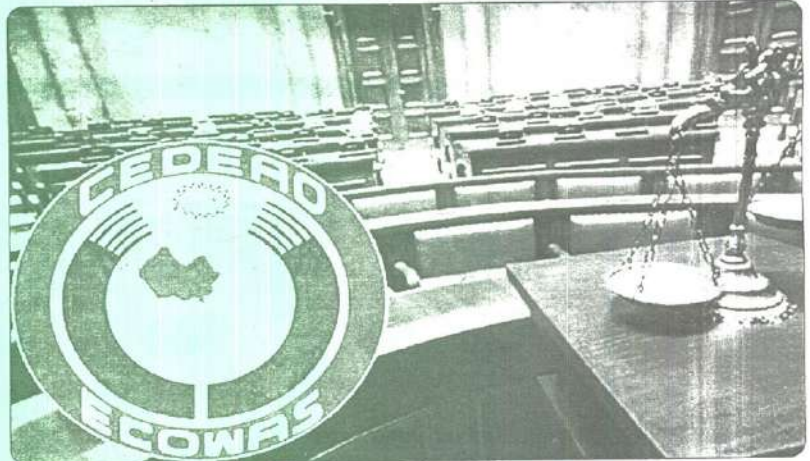
Responsable Commercial : Amara Kourouma

660.78.03.72 / 657.71.48.83

Montage : Sama Grand Design

+221 76 313.57.66

Impression : Imprimerie du Centre



JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES

Arrêté N° 2013/006/MJ/CAB du 14 Janvier 2013

ETUDE DE MAÎTRE ANSOUMANE KALIVOGUI

Notaire à Conakry - Quartier
Almamy, 7^{ème} Etage de
l'immeuble ABD Photo Numé-
rique, Commune de Ka-
loum

BP: 6340 Conakry/ TEL :
664-28-19-82/ 631-28-19-82

E mail :

[kaliwoqui@yahoo.fr/](mailto:kaliwoqui@yahoo.fr)
kaliwoquiainsoumane@gmail.com

SANY GUINEA MACHINERY PUBLIC

LIMITED COMPANY- SA
SOCIÉTÉ ANONYME Avec
conseil d'Administration
CAPITAL SOCIAL:
160.000.000 GNF

SIEGE SOCIAL: PLAZA DIA-
MOND C/ RATOMA-
CONAKRY
RCCM/GN.KAL.GN.TCC.202
O. B.05626

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authen-
tique reçu par devant Maître
Ansoumane KALIVOGUI, nota-
ire, il a été établi les statuts
d'une Société Anonyme qui
sera régie par les dispositions
de l'Acte Uniforme relatif au
droit des sociétés commer-
ciales et du Groupement d'In-
térêt Economique (GIE), du 17
Avril 1997 adopté dans le
cadre du Traité OHADA, ayant
les caractéristiques suivantes:
DENOMINATION SOCIALE:
SANY GUINEA MACHINERY
PUBLIC LIMITED COMPANY-
SA
FORME JURIDIQUE : SO-
CIÉTÉ ANONYME Avec
conseil d'Administration
CAPITAL SOCIAL: CENT
SOIXANTE Millions
(160.000.000) DE GNF

SIEGE SOCIAL: Fixé au quar-
tier KIPE PLAZA DIAMOND,
Commune de RATOMA -
CONAKRY, (République de
Guinée)

ACTIVITES PRINCIPALES:
La Société a pour objet en tous
pays et plus particulièrement
en République de Guinée.

La commercialisation : la vente
au détail, vente en gros et l'im-
portation ; la location le bail
d'équipement de construction
et de pièces détachées de la
marque SANY et la fourniture
d'un service après-vente pour
les équipements de construc-
tion, tel que : des excavateurs,
niveleuses, les chargeurs
compacteurs, gru mobiles, les
équipements de bétons des
camions et bacs etc... (Voir
Statuts)

DUREE: QUATRE-VINGT-
DIX-NEUF (99) ans à partir de
son immatriculation au RCCM

PRESIDENT DIRECTEUR
GENERAL : XU QING WEI
demeurant à Conakry.

DIRECTEUR GENERAL AD-
JOINT : ZHANG HAI JUN
FORMALITES D'IMMATRI-
CULATION: La Société a été
immatriculée au Registre du
Commerce et du Crédit Mobi-
lier sous le numéro :

RCCM/GN.KAL.GN.TCC.202
O.B.05626 Du 14 Juillet 2020

Deux copies des statuts et une
copie de la déclaration de
souscription et de versement
ont été déposées au Greffe du
Tribunal de Première Instance
de KALOUA à Conakry.

Pour extrait et mention :
Me Ansoumane KALIVOGUI
(Mandataire) et par déléga-
tion Maître Alsény FOFANA
Greffier en chef.

ETUDE DE MAÎTRE ANSOUMANE KALIVOGUI

Notaire à Conakry - Quartier
Almamy, 7^{ème} Etage de l'im-
meuble ABD Photo Numé-
rique, Commune de Kaloum
BP: 6340 Conakry/ TEL :
664-28-19-82/ 631-28-19-82

E mail :

[kaliwoqui@yahoo.fr/](mailto:kaliwoqui@yahoo.fr)
kaliwoquiainsoumane@gmail.com

MK BUSINESS-SARLU

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITEE
LIMITEE UNIPERSON-
NEL

CAPITAL SOCIAL:
10.000.000 GNF
SIEGE SOCIAL: MATAM C/
MATAM- CONAKRY
(République de Guinée)
RCCM/GN.KAL.GN.TCC.202
O. B.06322

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authen-
tique reçu par devant Maître
Ansoumane KALIVOGUI, nota-
ire, il a été établi les statuts
d'une Société A Responsabi-
lité Limitée Unipersonnelle
qui sera régie par les disposi-
tions de l'Acte Uniforme relatif
au droit des sociétés commer-
ciales et du Groupement d'In-
térêt Economique (GIE), du 17
Avril 1997 adopté dans le
cadre du Traité OHADA, ayant
les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION SOCIALE:
MK BUSINESS- SARLU
FORME JURIDIQUE : SO-
CIÉTÉ A RESPONSABILITEE
LIMITEE UNIPERSONNEL

CAPITAL SOCIAL: dix Mil-
lions (10.000.000) DE GNF
SIEGE SOCIAL: Fixé à
MATAM, Commune de Matam,
CONAKRY, (République de
Guinée)

ACTIVITES PRINCIPALES:
La Société a pour objet en tous
pays et plus particulièrement

en République de Guinée.
Bâtiment et travaux
publics(BTP) ; Génie civil ; La
construction, la rénovation, la
mise en valeur d'immeubles,
de terrains urbains ou ruraux
en vue de leur location en to-
talité ou en fractions ; com-
merce général ; importation et
commercialisation des maté-
riels de construction etc...

(Voir Statuts)
DUREE: QUATRE-VINGT-
DIX-NEUF (99) ans à partir de
son immatriculation au RCCM
GERANT : KOUROUMA MA-
MADY né à Macenta le 11
Septembre 1977 demeurant à
Conakry.

FORMALITES D'IMMATRI-
CULATION: La Société a été
immatriculée au Registre du
Commerce et du Crédit Mobi-
lier sous le numéro :

RCCM/GN.KAL.GN.TCC.202
O.B.06322 Du 06 Aout 2020
Deux copies des statuts et une
copie de la déclaration de
souscription et de versement
ont été déposées au Greffe du
Tribunal de Première Instance
de KALOUA à Conakry.

Pour extrait et mention : M.
Me Ansoumane KALIVOGUI
(Mandataire) et par déléga-
tion Maître Alsény FOFANA
Greffier en chef.

ETUDE DE MAÎTRE ANSOUMANE KALIVOGUI

Notaire à Conakry - Quartier
Almamy, 7^{ème} Etage de l'im-
meuble ABD Photo Numé-
rique, Commune de Kaloum
BP: 6340 Conakry/ TEL:
664-28-19-82/ 631-28-19-82

E mail:

[kaliwoqui@yahoo.fr/](mailto:kaliwoqui@yahoo.fr)
kaliwoquiainsoumane@gmail.com

SOCIETE GUINEENNE D'EXPERTISE SIMAN- DOU-SARL

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITEE
LIMITEE

CAPITAL SOCIAL: 12.000.000 GNF
SIEGE SOCIAL: CONAKRY
(République de Guinée)
RCCM/GN.KAL.GN.TCC.202
O. B.06341

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authen-
tique reçu par devant Maître
Ansoumane KALIVOGUI, nota-
ire, il a été établi les statuts
d'une Société A Responsabi-
lité Limitée qui sera régie par
les dispositions de l'Acte Uni-
forme relatif au droit des socié-
tés commerciales et du
Groupement d'Intérêt Econo-
mique (GIE), du 17 Avril 1997
adopté dans le cadre du Traité
OHADA, ayant les caractéri-
stiques suivantes:

DENOMINATION SOCIALE:
SOCIETE GUINEENNE D'EX-
PERTISE SIMANDOU-SARL
FORME JURIDIQUE : SO-
CIÉTÉ A RESPONSABILITEE
LIMITEE

CAPITAL SOCIAL: dix Mil-
lions (10.000.000) DE GNF
SIEGE SOCIAL: Fixé à
CONAKRY, (République de
Guinée)

ACTIVITES PRINCIPALES:
La Société a pour objet en tous
pays et plus particulièrement
en République de Guinée.

Réalisation d'études cartogra-
phiques, géomatique, écono-
miques, sociales,
environnementales et de déve-
loppement, l'ensemble des
composantes du projet de SI-
MANDOU etc... (Voir Statuts)

DUREE: QUATRE-VINGT-
DIX-NEUF (99) ans à partir de
son immatriculation au RCCM
GERANT : BAZZO DIDIER né à
Cenon le 25 Février 1964 de-
meurant à CONAKRY

FORMALITES D'IMMATRI-
CULATION: La Société a été
immatriculée au Registre du
Commerce et du Crédit Mobi-
lier sous le numéro :

RCCM/GN.KAL.GN.TCC.202
O.B.06341 Du 06 Aout 2020
Deux copies des statuts et une
copie de la déclaration de
souscription et de versement
ont été déposées au Greffe du
Tribunal de Première Instance
de KALOUA à Conakry.

Pour extrait et mention : M.
Me Ansoumane KALIVOGUI
(Mandataire) et par déléga-
tion Maître Alsény FOFANA
Greffier en chef.

ETUDE DE MAÎTRE ANSOUMANE KALIVOGUI

Notaire à Conakry : Quartier
Almamy, 7^{ème} Etage de l'im-
meuble ABD Photo Numé-
rique, Commune de Kaloum
BP: 6340 Conakry/ TEL:
664-28-19-82/ 631-28-19-82

E mail:

[kaliwoqui@yahoo.fr/](mailto:kaliwoqui@yahoo.fr)
kaliwoquiainsoumane@gmail.com

CHINA RAILWAY 14 TH BUREAU GROUP CO ; LTD-SUCC

SUCCESSALE

SIEGE SOCIAL: Cité Chemin
de fer, Commune de
Kaloum, CONAKRY
(République de Guinée)
RCCM/GN.KAL.GN.TCC.202
O. B.05544

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authen-
tique reçu par devant Maître
Ansoumane KALIVOGUI, nota-
ire, il a été établi les statuts
d'une Société A Responsabi-

lité Limitée qui sera régie par
les dispositions de l'Acte Uni-
forme relatif au droit des socié-
tés commerciales et du
Groupement d'Intérêt Econo-
mique (GIE), du 17 Avril 1997
adopté dans le cadre du Traité
OHADA, ayant les caractéri-
stiques suivantes:

DENOMINATION SOCIALE:
CHINA RAILWAY 14 TH BU-
REAU GROUP CO; LTD-
SUCC

FORME JURIDIQUE : SUC-
CURSALE

SIEGE SOCIAL: Cité chemin
de fer, Commune de Ka-
loum ; CONAKRY, (Répu-
blique de Guinée)

ACTIVITES PRINCIPALES:
La Société a pour objet en tous
pays et plus particulièrement
en République de Guinée.

L'exploitation du marché des
travaux de grands ouvrages et
travaux publics en Guinée, la
réalisation, L'inspection,
Contrôle et vérification des
grands travaux de l'importation
et de l'exportation des maté-
riels et équipements destinés
à ces ouvrages etc... (Voir
Statuts)

DUREE: QUATRE-VINGT-
DIX-NEUF (99) ans à partir de
son immatriculation au RCCM
GERANT : YANG XIANGFU
né à Shandong/Chine le 10
Juillet 1981 demeurant à
CONAKRY

FORMALITES D'IMMATRI-
CULATION: La Société a été
immatriculée au Registre du
Commerce et du Crédit Mobi-
lier sous le numéro :

RCCM/GN.KAL.GN.TCC.202
O.B.05544 Du 10 Juillet 2020
Deux copies des statuts et une
copie de la déclaration de
souscription et de versement
ont été déposées au Greffe du
Tribunal de Première Instance
de KALOUA à Conakry.

Pour extrait et mention : M.
Me Ansoumane KALIVOGUI
(Mandataire) et par déléga-
tion Maître Alsény FOFANA
Greffier en chef.

ETUDE DE MAÎTRE ANSOUMANE KALIVOGUI

Notaire à Conakry - Quartier
Almamy, 7^{ème} Etage de l'im-
meuble ABD Photo Numé-
rique, Commune de Kaloum
BP: 6340 Conakry/ TEL:
664-28-19-82/ 631-28-19-82

E mail:

[kaliwoqui@yahoo.fr/](mailto:kaliwoqui@yahoo.fr)
kaliwoquiainsoumane@gmail.com

SYLART AZIZ PRESTA- TION-SARL

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITEE
LIMITEE

CAPITAL SOCIAL: 10.000.000 GNF
SIEGE SOCIAL: CONAKRY

(République de Guinée)
RCCM/GN.KAL.GN.TCC.202
0. B.05549

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par devant Maître Ansoumane KALIVOGUI, notaire, il a été établi les statuts d'une **Société A Responsabilité Limitée** qui sera régie par les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), du 17 Avril 1997 adopté dans le cadre du Traité OHADA, ayant les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION SOCIALE: SYLART AZIZ PRESTATION-SARL

FORME JURIDIQUE : SOCIÉTÉ A RESPONSABILITEE LIMITEE

CAPITAL SOCIAL: dix Millions (10.000.000) DE GNF

SIEGE SOCIAL: Fixé à Aéroport, Commune de Matoto, CONAKRY, (République de Guinée)

ACTIVITES PRINCIPALES:

La Société a pour objet en tous pays et plus particulièrement en République de Guinée. Prestation de services ; Agriculture ; Assainissement ; BTP ; Nettoyage ; Transport ; Assistance en formation ; Restauration ; Evénementielle ; Assistance en immobilier (Achat et vente des terrains, bâtiment, Machine, locations des maisons etc.) Locations et vente des véhicules ; Confection et vente des briques de tous genre etc... (Voir Statuts)

DUREE: QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) ans à partir de son immatriculation au RCCM

GERANT : SYLLA ABDOU-LAYE OUSMANE né à Conakry le 13 Décembre 1977 demeurant à CONAKRY

FORMALITES D'IMMATRICULATION: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro :

RCCM/GN.KAL.GN.TCC.202 0.B.05549 Du 10 Juillet 2020 Deux copies des statuts et une copie de la déclaration de souscription et de versement ont été déposées au Greffe du Tribunal de Première Instance de KALOUA à Conakry.

Pour extrait et mention : M. Me Ansoumane KALIVOGUI (Mandataire) et par délégation Maître Alsény FOFANA Greffier en chef.

ETUDE DE MAÎTRE ANSOUMANE KALIVOGUI

Notaire à Conakry - Quartier Almamy, 7^{ème} Etage de l'immeuble ABD Photo Numérique, Commune de Kaloum BP: 6340 Conakry/ TEL: 664-28-19-82/ 631-28-19-82

E mail: kaliwoquia@yahoo.fr
kaliwoquiainsoumane@gmail.com
l.com

PULXIOR-SARLU
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITEE LIMITEE UNIPERSONNELLE
CAPITAL SOCIAL: 10.000.000 GNF
SIEGE SOCIAL: CONAKRY (République de Guinée)
RCCM/GN.KAL.GN.TCC.202 0. B.06347

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par devant Maître Ansoumane KALIVOGUI, notaire, il a été établi les statuts d'une **Société A Responsabilité Limitée** qui sera régie par les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), du 17 Avril 1997 adopté dans le cadre du Traité OHADA, ayant les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION SOCIALE: PULXIOR-SARLU

FORME JURIDIQUE : SOCIÉTÉ A RESPONSABILITEE LIMITEE UNIPERSONNELLE

CAPITAL SOCIAL: dix Millions (10.000.000) DE GNF

SIEGE SOCIAL: CONAKRY, (République de Guinée)

ACTIVITES PRINCIPALES:

La Société a pour objet en tous pays et plus particulièrement en République de Guinée.

Vente des boissons organique ; Vente des aliments délicieux ; Diverses activités commerciales en ligne ; Mise en relations clientèles ; Publicité ; Commerce générale ; Import-export ; Prestations divers activités commerciales en ligne etc... (Voir Statuts)

DUREE: QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) ans à partir de son immatriculation au RCCM
GERANTE : SAKHON MARIAMA née à Conakry le 30 Janvier 1991 demeurant à CONAKRY.

FORMALITES D'IMMATRICULATION: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro :

RCCM/GN.KAL.GN.TCC.202 0.B.06347 Du 06 AOUT 2020 Deux copies des statuts et une copie de la déclaration de souscription et de versement ont été déposées au Greffe du Tribunal de Première Instance de KALOUA à Conakry.

Pour extrait et mention : M. Me Ansoumane KALIVOGUI (Mandataire) et par délégation Maître Alsény FOFANA Greffier en chef.

ETUDE DE MAÎTRE ANSOUMANE KALIVOGUI

Notaire à Conakry - Quartier Almamy, 7^{ème} Etage de l'immeuble ABD Photo Numérique, Commune de Kaloum BP: 6340 Conakry/ TEL: 664-28-19-82/ 631-28-19-82

E mail: kaliwoquia@yahoo.fr
kaliwoquiainsoumane@gmail.com

INGENIERIE DYNAMIQUE
CONSTRUCTION-SARL
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITEE LIMITEE
CAPITAL SOCIAL: 100.000.000 GNF

SIEGE SOCIAL: CONAKRY
(République de Guinée)
RCCM/GN.KAL.GN.TCC.202 0. B.05546

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par devant Maître Ansoumane KALIVOGUI, notaire, il a été établi les statuts d'une **Société A Responsabilité Limitée** qui sera régie par les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), du 17 Avril 1997 adopté dans le cadre du Traité OHADA, ayant les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION SOCIALE: INGENIERIE DYNAMIQUE CONSTRUCTION-SARL

FORME JURIDIQUE : SOCIÉTÉ A RESPONSABILITEE LIMITEE

CAPITAL SOCIAL: dix Millions (100.000.000) DE GNF

SIEGE SOCIAL: KISSOSSO, Commune de Matoto, CONAKRY, (République de Guinée)

ACTIVITES PRINCIPALES:

La Société a pour objet en tous pays et plus particulièrement en République de Guinée.

Etude de projets (conception) ; Construction de bâtiments et réalisation de travaux publics (bâtiments route et ouvrage d'art) ; Construction et reprofilage de routes, des ponts ; Construction, la rénovation, mise en valeur d'immeubles, de terrains urbains ou ruraux en vue de leurs vente ou de leurs location en totalité et par fractions conformément aux dispositions de loi en vigueur en matière de vente d'immeubles à construire ; Formation en logiciels de génie civil ; Transport et logistique ; Immobilier, Commerce général import-export ; Commerce international ; Location des engins de terrassement etc... (Voir Statuts)

DUREE: QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) ans à partir de son immatriculation au RCCM
GERANTE : CAMARA IDRISSE née à Kamsar le 10 Octobre 1988 à Conakry

FORMALITES D'IMMATRICULATION: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro :

RCCM/GN.KAL.GN.TCC.202 0.B.05546 Du 10 Juillet 2020 Deux copies des statuts et une copie de la déclaration de souscription et de versement ont été déposées au Greffe du Tribunal de Première Instance de KALOUA à Conakry.

Pour extrait et mention : M. Me Ansoumane KALIVOGUI (Mandataire) et par délégation Maître Alsény FOFANA Greffier en chef.

OFFICE NOTARIAL
MAITRE FRANCOIS FANAH BANGOURA
NOTAIRE, TITULAIRE DE LA CHARGE XX DE CONAKRY
TEL. 628 29 54 42, Boulbinet, 3^{ème} Avenue, Rue Henri Guichard, Commune de Kaloum
E-Mail :

francoisfanah@yahoo.fr;
francoisfanah@hotmail.fr

SOCIETE PERLE DE GUINEE-SARLU

FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle « S.A.R.L.U »

CAPITAL SOCIAL : Dix Millions (10.000.000) de Francs Guinéens

SIEGE SOCIAL : Tombolia, Commune de Matoto, Conakry. GN.TCC.2020.B.06269 du 05 Aout 2020

CONSTITUTION DE SOCIETE :

Maître François Fanah BANGOURA, Notaire à Conakry a reçu un acte authentique le Vingt Neuf Juillet Deux Mille Vingt relatif à la constitution d'une société commerciale ayant les caractéristiques suivantes

DENOMINATION SOCIALE: PERLE DE GUINEE

FORME : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle « S.A.R.L.U »

CAPITAL SOCIAL : Dix Millions (10.000.000) de Francs Guinéens,

DONT NUMERAIRE : 10.000.000 de Francs Guinéens,

DONT EN NATURE : NEANT

SIEGE SOCIAL : TOMBOLIA, Commune de MATOTO, Conakry.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, tant en République de Guinée qu'à l'étranger et sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :

Assister et conseiller des entreprises et sociétés qui interviennent dans le cadre du développement de la Guinée, La représentation de marques de sociétés,

Le commerce général import-export, La construction et les BTP, L'événementiels,

Les prestations diverses de services, Le gardiennage et la sécurité, L'assainissement et le nettoyage et la location de véhicules etc...

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DUREE : Quatre Vingt Dix Neuf (99) années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

EXERCICE SOCIAL L'exercice social commence le premier Janvier et se termine le

trente et un Décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice social commencera le jour de la constitution définitive de la société pour finir le Trente et Un Décembre Deux Mille Dix Neuf.

MONTANT DES APPORTS EN NUMERAIRE : Aux termes d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu au rang des minutes du

Notaire susnommé Vingt Six Décembre Deux Mille Dix Neuf, les cofondateurs de la société ont notamment déclaré que les Cent (100) parts sociales de Cent Mille (100.000) Francs Guinéens

chacune toutes à souscrire et à libérer en numéraire ont été entièrement libérées par les associés.

- Et qu'il a été versé la somme de Dix Millions (10.000.000) de Francs Guinéens représentant le montant du capital qui a été

entièrement déposée pour le compte de la société dans une Banque Commerciale de la place qui a délivré l'attestation de dépôt de capital pour y rester bloquée jusqu'à son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

GERANCE : Monsieur BARRY Aissatou Lamarana Née le 27/02/1961 à

Conakry a été nommé en qualité de gérant statutaire pour toute la durée de la société et jusqu'à décision contraire des associés.

Ils ont les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et les statuts pour agir au nom et pour le compte de la société.

REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER : La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du

Crédit Mobilier sous le numéro GN.TCC.2020.B.06269 du 05 AOUT 2020

Deux copies des statuts et une copie de la déclaration de souscription et de versement ont été déposées au Greffe du Tribunal de première instance de Kaloum, Conakry tenant lieu de tribunal de Commerce.

Pour extrait et mention : Le Gérant et Maître François Fanah BANGOURA

OFFICE NOTARIAL MAITRE FRANCOIS FANAH BANGOURA

NOTAIRE, TITULAIRE DE LA CHARGE XX DE CONAKRY
TEL. 628 29 54 42, sis à Boulbinet 3^{ème} Avenue, Rue Guichard, Commune de Kaloum, CONAKRY (République de Guinée)

E-Mail : francoisfanah@yahoo.fr;
francoisfanah@hotmail.fr

CENTRE D'EXCELLENCE LOUA-PRESTATION

«CELP»

Société à Responsabilité Limitée « S.A.R.L.U »

CAPITAL SOCIAL : Cinq Millions (5.000.000) de Francs Guinéens

SIEGE SOCIAL : KAMSAR, PREFECTURE DE BOKE
RCCM/GN.TCC.2020.B.0627
0 du 05 Août 2020

CONSTITUTION DE SOCIETE :

Maître François Fanah BANGOURA, Notaire à Conakry a reçu un acte authentique le Vingt Quatre Juillet Deux Mille Vingt relatif à la constitution d'une société commerciale ayant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION SOCIALE : CENTRE D'EXCELLENCE LOUA- PRESTATION « CELP »**

Société à Responsabilité Limitée « S.A.R.L.U »
CAPITAL SOCIAL : Cinq Millions (5.000.000) de Francs Guinéens divisé en Cinquante (50) parts de Cent Mille (100.000) Francs Guinéens, chacune.

SIEGE SOCIAL : KAMSAR, PREFECTURE DE BOKE

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, en tout pays et particulièrement en République de Guinée sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :

- La formation en informatique (logiciels de base et spéciaux) ;
- La maintenance informatique ;
- La conception d'applications ;
- La formation en anglais ;
- Les prestations diverses de service (la photocopie, la saisie et impression, le scannage, la plastification, la reliure, l'envoi de dossiers, l'élaboration de CV) ;
- Les travaux d'imprimerie (confection de reçus de factures etc) ;
- Le montage vidéo.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DUREE : Quatre Vingt Dix Neuf (99) années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le premier Janvier et se termine le trente et un Décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice social commencera le jour de la constitution définitive de la société pour finir le Trente et Un Décembre Deux Mille Vingt.

MONTANT DES APPORTS EN NUMERAIRE : Aux termes d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu au rang des minutes du Notaire sus-nommé le Vingt Quatre Juillet Deux Mille Vingt, la fondatrice de la société a Notamment déclaré que les Cinquante (50) parts sociales de Cent Mille (100.000) Francs Guinéens chacune toutes à souscrire et à libérer

en numéraire ont été entièrement libérées par l'associée unique.

- Et qu'il a été versé la somme de Cinq Millions (5.000.000) de Francs Guinéens représentant le montant du capital qui a été entièrement déposée pour le compte de la société à la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Guinée « BICIGUI SA ». Qui a délivré l'attestation de dépôt de capital pour y rester bloquée jusqu'à son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

GERANCE : Madame SOUA TRAORE et Monsieur Georges LOUA ont été nommés en qualité de Gérant statutaire pour toutes la durée de la société et jusqu'à décision contraire de l'associée unique.

Ils ont les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et les statuts pour agir au nom et pour le compte de la société.

REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER : La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro

RCCM/GN.TCC.2020.B.0627
0 du 05 Août 2020
Deux copies des statuts et une copie de la déclaration de souscription et de versement ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Conakry.

Pour extrait et mention : Les Cogérants et Maître François Fanah BANGOURA

OFFICE NOTARIAL MAITRE FRANCOIS FANAH BANGOURA

NOTAIRE, TITULAIRE DE LA CHARGE XX DE CONAKRY TEL. 628 29 54 42, En l'Office Notarial sis à Boulevard 3e Avenue, Rue Gulchard, Commune de Kaloum, CONAKRY (République de Guinée) E-Mail : francoisfanah@yahoo.fr; francoisfanah@hotmail.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE SOCIETE ENTREPRISE D'INGENIERIE DE CONSTRUCTION ET D'OUVRAGES D'ART « EICOART » SARL
FORME : Société à Responsabilité Limitée « S.A.R.L »
CAPITAL SOCIAL : Cinq Millions (5.000.000) de Francs Guinéens.
SIEGE SOCIAL : LAMBANYI, COMMUNE DE RATOMA, CONAKRY
RCCM/GN.TCC.2020.B.0588
5 du 22 Juillet 2020

Maître François Fanah BANGOURA, Notaire à Conakry a reçu un acte authentique le Vingt Neuf Juillet Deux Mille Vingt relatif à la constitution d'une société commerciale ayant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION SOCIALE : SOCIETE ENTREPRISE D'INGENIERIE DE CONSTRUCTION ET**

D'OUVRAGES D'ART « EICOART » SARL

FORME : Société à Responsabilité Limitée « S.A.R.L »
CAPITAL SOCIAL : Cinq Millions (5.000.000) de Francs Guinéens divisé en Cent (100) parts de Cent Mille (100.000) Francs Guinéens, chacune.

SIEGE SOCIAL : LAMBANYI, COMMUNE DE RATOMA, CONAKRY

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, en tout pays et particulièrement en République de Guinée sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :

- Les bâtiments et travaux publics ;
- Le génie civil ;
- Le BTP ;
- L'aménagement ;
- Les transports ;
- Le pont et Chaussée.
- L'agriculture.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DUREE : Quatre Vingt Dix Neuf (99) années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le premier Janvier et se termine le trente et un Décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice social commencera le jour de la constitution définitive de la société pour finir le Trente et Un Décembre Deux Mille Vingt.

MONTANT DES APPORTS EN NUMERAIRE : Aux termes d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu au rang des minutes du Notaire sus-nommé le Vingt Neuf Juillet Deux Mille Vingt, les cofondateurs de la société ont notamment déclaré que les Cent (100) parts sociales de Cent Mille (100.000) Francs Guinéens chacune toutes à souscrire et à libérer en numéraire ont été entièrement libérées par les associés.

- Et qu'il a été versé la somme de Dix Millions (10.000.000) de Francs Guinéens représentant le montant du capital qui a été entièrement déposée pour le compte de la société à United Bank for Africa « UBA » SA, qui a délivré l'attestation de dépôt de capital pour y rester bloquée jusqu'à son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

GERANCE : Monsieur Siba Isaac KOIVOGUI a été nommé en qualité de gérant statutaire pour toutes la durée de la société et jusqu'à décision contraire des associés.

Il a les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et les statuts pour agir au nom et pour le compte de la société.

REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER :

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro
RCCM/GN.TCC.2020.B.0588
5 du 22 Juillet 2020

Deux copies des statuts et une copie de la déclaration de souscription et de versement ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Conakry.

Pour extrait et mention : Les Cogérants et Maître François Fanah BANGOURA

ETUDE DE MAITRE MAMADOUBA SANOUSSY CAMARA

NOTAIRE A CONAKRY
Av.de la République- Kaloum Imm. KEBE & FRERES
Tel : 664 38 52 28 / 622 20 14
29 BP : 1574
Email : camaramamadouba-sanoussy@yahoo.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE

AD K - MULTISERVICES SARL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000.000. FG

Siege social : le siège social est fixé à quartier LAMBANYI, commune de RATOMA, CONAKRY (République de Guinée).

RCCM/ GN.TCC.2020. B.05888 du 22 Juillet 2020

Aux termes d'un acte reçu par de Maître Mamadouba Sanoussy CAMARA, Notaire à Conakry le 09 juillet 2020 et enregistrés à la recette des impôts, il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : La Société a pour dénomination sociale : AD K - Multiservices SARL

OBJET SOCIAL : Commerce Générale Import -Export de Marchandises Diverses ;

- Représentation ;
- Restauration ;
- Boulangerie et Pâtisserie ;
- Location de Véhicules et de Maisons ;
- Transports et Prestation de Services.

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé quartier LAMBANYI, commune de RATOMA, CONAKRY (République de Guinée).

DUREE : La durée de la société est de 99 années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
APPORTS EN NUMERAIRE : CINQ MILLIONS DE FRANCS

GUINEENS (5.000.000) GNF

Les apports en numéraires de francs guinéens correspondent à 50 parts de cent mille francs guinéens (100.000) fg chacune, souscrites et libérées intégralement à savoir :

Monsieur KEITA YOUSOUF, apporte en numéraire,2.500.000 Francs Guinéens et se voit attribuer 25 parts sociales.

Madame DIALLO AISSATOU DIOULDE, apporte en numéraire,2.500.000 Francs Guinéens et se voit attribuer 25 parts sociales.

Total du montant des apports libérés à la création : 5.000.000 Francs Guinéens. Le capital social est fixé à la somme de 5.000.000 de Francs Guinéens (Cinq Millions de Francs Guinéens) divisé en 50 parts égales de 100.000 Francs Guinéens chacune, entièrement souscrites et libérées, attribuées à chacun des associés, en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

Monsieur KEITA YOUSOUF à concurrence de 25 parts, numérotées de 1 à 25 parts.

Madame DIALLO AISSATOU DIOULDE à concurrence de 25 parts, numérotées de 26 à 50 parts

Total des parts 50 parts. Sont nommés cogérants de la société Monsieur KEITA YOUSOUF et Madame DIALLO AISSATOU DIOULDE pour une durée de quatre années (4 années) renouvelables.

Cette nomination est faite pour prendre effet ce jour pour une durée de quatre (4ans) sauf démission ou révocation par décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER : La société a été immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier tenu par le Chef de Greffe du Tribunal de commerce de Conakry sous les références :

RCCM/ GN.TCC.2020. B.05888 du 22 Juillet 2020

Pour extrait et mention : La Gérance et Maître Mamadouba Sanoussy CAMARA, Notaire

ETUDE DE MAITRE MAMADOUBA SANOUSSY CAMARA

NOTAIRE A CONAKRY
Av.de la République- Kaloum Imm. KEBE & FRERES
Tel : 664 38 52 28 / 622 20 14
29 BP : 1574
Email : camaramamadouba-sanoussy@yahoo.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE

BLACK STAR LINE INC - GUINEA- SARL AYANT POUR SIGLE « B.S.L.I- GUINEA-SARL ».

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 10.000.000. FG
Siège social : Est fixé quartier
CITE CHEMIN DE FER, commune
de KALOUM, CONAKRY
(République de Guinée).
RCCM/ GN.TCC.2020.
B.06097 du 29 Juillet 2020

Aux termes d'un acte reçu par
de Maître Mamadouba Sanooussy CAMARA, Notaire à
Conakry le 23 juillet 2020 et
enregistrés à la recette des im-
pôts, il a été établi les statuts
d'une Société à Responsabilité
Limitée dont les caractéris-
tiques sont les suivantes :

DENOMINATION SOCIALE :
La Société a pour dénomina-
tion sociale : **BLACK STAR
LINE INC - GUINEA- SARL**
ayant pour sigle « B.S.L.I-GU-
NEA-SARL ».

OBJET SOCIAL :
Agence de Navigation (EQUI-
page, Transport Maritime,
Gaz et de Pétrole) ;

Import-Export de Marchan-
dis Diverses ;

Fred Aérien et Maritime ;

Projet Rupture de Masse,
Dédouant, Courtage et de
Manutention des Navire ;

Consolidation, Logistiques,
Transit et Divers

Et généralement toutes opéra-
tions financières, commer-
ciales, industrielles, mobilières
et immobilières, pouvant se
rattacher directement ou indi-
rectement à l'objet ci-dessus
ou à tous objets similaires ou
connexes.

SIÈGE SOCIAL :
Le siège social est fixé quar-
tier CITE CHEMIN DE FER,
commune de KALOUM,
CONAKRY (République de
Guinée).

DURÉE :
La durée de la société est de
99 années, sauf dissolution an-
ticipée ou prorogation.

APPORTS EN NUMÉRAIRES
DIX MILLIONS DE FRANCS
GUINEENS (10.000.000) GNF

Les apports en numéraires de
francs guinéens correspondent
à 100 parts de cent mille francs
guinéens (100.000) fg cha-
cune, souscrites et libérées in-
tégralement à savoir :

Monsieur / **GUADI-GOSH
JOHN AGBESI KOFI**, apporte
en numéraire.....9.800.000
Francs Guinéens et se voit at-
tribuer 98 parts sociales.

Madame **OFOE BELINDA
OGBOE**, apporte en numé-
raire.....200.000 Francs Gui-
néens et se voit attribuer 2
parts sociales.

Total du montant des apports
libérés à la création :
10.000.000 Francs Guinéens.

Le capital social est fixé à la
somme de 10.000.000 de
Francs Guinéens (Dix Millions
de Francs Guinéens) divisé en
100 parts égales de 100.000
Francs Guinéens chacune, en-
tièrement souscrites et libé-
rées, attribuées à chacun des
associés, en proportion de
leurs apports respectifs, de la
manière suivante :

Monsieur **GUADI-GOSH
JOHN AGBESI KOFI** à
concurrence de 98 parts, nu-

mérotées de 1 à 98 parts
Madame **OFOE BELINDA
OGBOE** à concurrence de 2
parts, numérotées de 99 à 100
parts

Total des parts 100 parts.
Est nommé gérant non asso-
cié de la société Monsieur
AHOVI FRANCIS pour une
durée de quatre années (4
années), renouvelables.

Cette nomination est faite pour
prendre effet ce jour pour une
durée de 4 ans sauf démission
ou révocation par décision des
associés représentant plus de
la moitié des parts sociales.

**REGISTRE DU COMMERCE
ET DU CREDIT MOBILIER :**
La société a été immatriculée
au registre du commerce et du
crédit mobilier tenu par le Chef
de Greffe du Tribunal de com-
merce de Conakry sous les ré-
férences :

RCCM/ GN.TCC.2020.
B.06097 du 29 Juillet 2020
Pour extrait et mention : La gé-
rance et Maître Mamadouba
Sanooussy CAMARA, Notaire

**ETUDE DE MAITRE
MAMADOUBA
SANOUSSY CAMARA
NOTAIRE A CONAKRY**
Av. de la République- Ka-
loum Imm. KEBE & FRERES
Tel : 664 38 52 28 / 622 20
14 29 BP : 1574

Email : [camaramamadou-
basanoussy@yahoo.fr](mailto:camaramamadou-basanoussy@yahoo.fr)

CONSTITUTION DE SOCIETE

**M2K BOULANGERIE
PATISSERIE AYANT
POUR SIGLE « M2K-
BP SARL »**

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10.000.000. FG
Siège social : Est fixé quartier
FOFOMERE, commune ur-
baine de DUBREKA, CONA-
KRY (République de Guinée).
RCCM/ GN.TCC. 2020.
B.06241 du 05 Août 2020

Aux termes d'un acte reçu par
Maître Mamadouba Sanooussy CAMARA, Notaire à
Conakry le 27 juillet 2020 et
enregistrés à la recette des im-
pôts, il a été établi les statuts
d'une Société à Responsabilité
Limitée dont les caractéris-
tiques sont les suivantes :

DENOMINATION SOCIALE :
La Société a pour dénomina-
tion sociale : **M2K BOULAN-
GERIE PATISSERIE** ayant
pour sigle « M2K-BP SARL ».

OBJET SOCIAL :
Boulangerie et Pâtisserie ;
Commerce Générale Import
-Export de Marchandises Di-
verses ;

Représentation de sociétés
et Marques ;

Restauration ;

Location de Véhicules, En-
gins Lourds et de Maisons ;

Transports et Prestation de
Services ;

Commercialisation des Pro-
duits Agricoles Guinéens
notamment : Noix d'Acajou ;

Arachide, Mil, Huiles et Riz
etc. ... ;

**Assainissement, Forages
d'eau ;**

**Agriculture, Elevage et Agro-
Business ;**

**Prestations de Divers Ser-
vices ;**

Construction BTP.

Et généralement toutes opéra-
tions financières, commer-
ciales, industrielles, mobilières
et immobilières, pouvant se
rattacher directement ou indi-
rectement à l'objet ci-dessus
ou à tous objets similaires ou
connexes.

SIÈGE SOCIAL : Le siège so-
cial est fixé quartier FOFO-
MERE, commune urbaine de
DUBREKA, CONAKRY (Répu-
blique de Guinée).

DURÉE : La durée de la so-
ciété est de 99 années, sauf
dissolution anticipée ou proro-
gation.

APPORTS EN NUMÉRAIRES
DIX MILLIONS DE FRANCS
GUINEENS (10.000.000) GNF

Les apports en numé-
raires de francs guinéens cor-
respondent à 100 parts de cent
mille francs guinéens (100.000)
fg chacune, souscrites et libé-
rées intégralement à savoir :

Monsieur **KABA MAMADY II**,
apporte en numéraire...
.....6.000.000 Francs
Guinéens et se voit attribuer
60 parts sociales.

Madame **TOURE SARAN**, ap-
porte en numéraire...
.....2.000.000 Francs Gui-
néens et se voit attribuer 20
parts sociales.

Madame **KABA SARAN
DJENE**, apporte en numé-
raire.....2.000.000 Francs
Guinéens et se voit attribuer
20 parts sociales.

Total du montant des apports
libérés à la création :
10.000.000 Francs Guinéens.

Le capital social est fixé à la
somme de 10.000.000 de
Francs Guinéens (Dix Millions
de Francs Guinéens) divisé en
100 parts égales de 100.000
Francs Guinéens chacune, en-
tièrement souscrites et libé-
rées, attribuées à chacun des
associés, en proportion de
leurs apports respectifs, de la
manière suivante :

Monsieur **KABA MAMADY II** à
concurrence de 60 parts, nu-
mérotées de 1 à 60 parts

Madame **TOURE SARAN** à
concurrence de 20 parts, nu-
mérotées de 61 à 80 parts

Madame **KABA SARAN
DJENE** à concurrence de 20
parts, numérotées de 81 à 100
parts

Total des parts 100 parts
Egal au nombre de parts com-
posant le capital social.

GERANCE :
Sont nommés successive-
ment gérant principal et co-
gérants de la société :

Monsieur **KABA MAMADY II**,
Mesdames **TOURE SARAN** et
Madame **KABA SARAN
DJENE** pour une durée de
quatre années (4 années) re-
nouvelables.

Cette nomination est faite pour
prendre effet ce jour pour une
durée de 3 ans sauf démission
ou révocation par décision des
associés représentant plus de
la moitié des parts sociales.

**REGISTRE DU COMMERCE
ET DU CREDIT MOBILIER :**
La société a été immatriculée
au registre du commerce et du
crédit mobilier tenu par le
Greffe du Tribunal Commerce
de de Conakry sous les réf-
érences :

RCCM/ GN.TCC. 2020.
B.06241 du 05 Août 2020

Pour extrait et mention :
La gérance et Maître
Mamadouba Sanooussy
CAMARA, Notaire

**ETUDE DEMAITRE
MAMADOUBA SA-
NOUSSY CAMARA
NOTAIRE A CONAKRY**
Av. de la République- Ka-
loum Imm. KEBE & FRERES
Tel 622 20 14 29 / 664 38 52
28 BP : 1574

Email : [camaramamadou-
basanoussy@gmail.com](mailto:camaramamadou-basanoussy@gmail.com)

CONSTITUTION DE SOCIETE

NCI COM-SARLU Société à
Responsabilité Limitée Uniper-
sonnelle

Capital social : 10.000.000. FG
Siège social : Le siège social
est fixé à l'Immeuble Sonoco
Almamy, Commune de Ka-
loum, Conakry (GUINEE).

RCCM/GN.TCC.2020.B.0656
5 en date du 13 Août 2020

Aux termes d'un acte reçu le
04 Août 2020 par Maître Ma-
madouba Sanooussy CA-
MARA notaire à la résidence
de Conakry, soussigné, enre-
gistré F°n° 08 Bd n°0610, le 05
Août 2020, il a été établi les
statuts d'une Société à Res-
ponsabilité Limitée uniperson-
nelle dont les caractéristiques
sont les suivantes :

DENOMINATION SOCIALE :
La société a pour dénomina-
tion sociale : **NCI COM-
SARLU.**

OBJET SOCIAL : La société a
pour objet :

Régie publicitaire (édition,
annonces ; conseil en publi-
cité) et communication ;

Et généralement toutes opé-
rations financières, commer-
ciales, industrielles, mobilières
et immobilières, pouvant se
rattacher directement ou indi-
rectement à l'objet ci-dessus
ou à tous objets similaires ou
connexes.

SIÈGE SOCIAL : Le siège so-
cial est fixé à l'Immeuble So-
noco Almamy, Commune
de Kaloum, Conakry (GUI-
NEE).

DURÉE : La durée de la so-
ciété est de 99 années, sauf
dissolution anticipée ou proro-
gation.

CAPITAL SOCIAL : Le capital
social est fixé à la somme de
DIX MILLIONS DE FRANCS
GUINEENS (05.000.000) GNF
divisé en 100 parts de 100.000

Francs guinéens entièrement
souscrites et libérées, attri-
buées à l'associée unique,
comme suit :
100 Parts numérotées de 1 à
100.

Egal au nombre de parts com-
posant le capital social.

APPORTS :
Lors de la constitution, le sous-
signé fait apport à la Société,
savoir :

APPORTS EN NUMÉRAIRES
NOUVELLE COMPAGNIE
D'INVESTISSEMENT-SA

« NCI-SA », associée unique
apporte en numéraire DIX MIL-
LIONS DE FRANCS GUI-
NEENS (10.000.000) GNF
correspondant à 100 parts de
100.000 Francs guinéens cha-
cune, souscrites et libérées in-
tégralement.

Les sommes correspondantes ont
été déposées, pour le compte de
la société à : **UBA-SA**

GERANCE
Monsieur **CAMARA SOULEY-
MANE** exercera les fonctions
de gérant de la société pour
une durée QUATRE (4) AN-
NEES.

**REGISTRE DU COMMERCE
ET DU CREDIT MOBILIER :**
La société a été immatriculée
au registre du commerce et du
crédit mobilier tenu par le
Greffe du Tribunal de Com-
merce de Conakry sous les ré-
férences :

RCCM/GN.TCC.2020.B.0656
5 en date du 13 Août 2020

Pour extrait et mention :
Le gérant et Maître
Mamadouba Sanooussy
CAMARA, Notaire

**ETUDE DE MAÎTRE
YANSANE FATOU-
MATA YARI SOUMAH**
Notaire à Conakry - Quartier
Manquépas, Commune de
Kaloum

BP: 2415 Conakry
TEL.: 664 250 015

E-mail: [fatoumata.yan-
sane@etude-yansane.com](mailto:fatoumata.yansane@etude-yansane.com)
yariyans@yahoo.fr /
etude.yansane@gmail.com
officenotarial.yansane@gmail.com
fyy@etudenotaire.info

**SOCIETE MODULE
CONCEPT-SARLU**

Société à Responsabilité Li-
mitée Unipersonnelle
Capital social : 10.000.000 GNF
Siège social : Camayenne,
Commune de Dixinn, Conakry
RCCM/ GC-
KAL/079.535B/2017.

AVIS DE CONSTITUTION
Maître Fatoumata Yari SOU-
MAHYANSANE, Notaire à
Conakry a reçu un acte relatif
à la constitution d'une société
commerciale ayant les carac-
téristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE:
SOCIETE MODULE
CONCEPT-SARLU

FORME: Société à Responsa-
bilité Limitée Unipersonnelle
« SARLU »

MODIFICATIONS

ETUDE DE MAITRE MAMADOUBA SANOUSSY

CAMARA NOTAIRE A CONAKRY

Av.de la République- Kaloum Imm. KEBE & FRERES

Tel: 64 38 52 28 / 62 20 14 29 BP: 1574

Email: camaramamadoubasanoussy@gmail.com

TRANSFORMATION DE SOCIETE

METAL IMPORT-SARL en METAL IMPORT-SA

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.960.000.000. FG
Siège social : Le siège social est fixé à MATOTO, Commune de
MATOTO, BP : 1492, Conakry (REPUBLIQUE DE GUINEE)
RCCM/GC-KAL/033.568A /2011 du 04 Avril 2011

Aux termes du rapport du commissaire à la transformation en date du 15 Juillet 2020, de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2020, enregistrés à la recette des impôts, les associés de la Société à Responsabilité Limitée : METAL IMPORT-Sarl ont décidé de Transformer la société en une société anonyme avec Conseil d'Administration.

- L'assemblée générale extraordinaire des associés conformément aux dispositions l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE décide de nommer en qualité des premiers Administrateurs, membres du conseil d'Administration :

Monsieur DIALLO MAMADOU SALIOU ;

Monsieur DIALLO MAMADOU ALIOU ;

Monsieur DIALLO ABDOUL KARIM ;

Ils sont nommés pour une durée de six (6) ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026; qu'ils acceptent.

- Le conseil d'administration conformément aux dispositions l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE décide de nommer du directoire de la société :

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur DIALLO MAMADOU ALIOU en qualité de Président du Conseil d'Administration (PCA), pour une durée de deux (2) ans renouvelable.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Antoine Keoulen IFONO, en qualité de Directeur Général (DG) de la société pour une durée de deux (2) ans renouvelable.

-L'assemblée générale extraordinaire des associés conformément aux dispositions l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes :

La collectivité des associés, confirme le Cabinet ACAF dans les fonctions de Commissaire aux Comptes titulaires jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Une inscription modificative au RCCM a été prise suivant référence :

RCCM/GN-TCC.2020.M2.07180 du 06 Août 2020

Pour extrait et mention

Le Conseil d'Administration
et Maître Mamadouba Sanoussy CAMARA, Notaire.

ETUDE DEMAITRE MAMADOUBA SANOUSSY

CAMARA NOTAIRE A CONAKRY

Av.de la République- Kaloum Imm. KEBE & FRERES

Tel : 664 38 52 28 / 622 20 14 29 BP : 1574

Email : camaramamadoubasanoussy@gmail.com

SOCIETE GUINEE MARINE SARL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000.000. FG

Siège social : le siège social est fixé à Conakry
(REPUBLIQUE DE GUINEE).

RCCM/GC.KAL.2018.B.086 170 du 24 Août 2018

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'un Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé reçu par de Maître Mamadouba Sanoussy CAMARA, Notaire à Conakry, le 22 Juillet 2020 et enregistrés à la recette des impôts, les associés décident de la

dissolution anticipée et la mise en liquidité amiable de la société à Responsabilité Limitée dénommée: SOCIETE DE SOCIETE GUINEE MARINE SARL.

PREMIERE RESOLUTION : DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION AMIABLE

L'assemblée générale des associés décide, après avoir entendu lecture du rapport des co-gérants de la dissolution anticipée de la société ainsi que sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant toutes la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ». Cette mention figurera sur tous les documents et actes destinés aux tiers.

DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à l'étude de Maître Mamadouba Sanoussy CAMARA, notaire à Conakry, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Pour extrait et mention

La gérance et Maître Mamadouba Sanoussy CAMARA, Notaire

PERTE DE TITRE FONCIER

OFFICE NOTARIAL MAITRE FRANCOIS FANAH

BANGOURA

NOTAIRE, TITULAIRE DE LA CHARGE XX DE CONAKRY

TEL. 628 29 54 42, sis à Boulbinet 3^e Avenue, Rue Henri

Guichard, Commune de Kaloum,

CONAKRY (République de Guinée)

E-Mail : francoisfanah@yahoo.fr;

francoisfanah@hotmail.fr

Monsieur Boubacar BARRY

Commerçant, domiciliée à Nongo, Commune de Ratoma, Conakry.

AVIS DE PERTE D'UN TITRE FONCIER

Aux termes d'un certificat de déclaration de perte ou de vol en date du 11/08/2020, délivré par la Direction Centrale de la Police Judiciaire, sous le n° 389/MSPC/DGPN/DCPJ/20, Monsieur Boubacar BARRY

Commerçant, domiciliée à Nongo, Commune de Ratoma, Conakry déclare sous sa foi et sous sa responsabilité avoir perdu son titre foncier n° 00213/1997/TF, Volume n°1, Folio 107 en date du PREMIER AOUT 1997 Formant la parcelle N°2 du lot 5bis de Taouyah Cité.

Conformément aux dispositions de l'article 147 du Code Foncier et Domanial, le présent avis de perte de titre foncier est publié dans LES ANNONCES DE GUINEE, journal d'annonces légales pour toutes fins que de droit.

Maître MAITRE FRANCOIS FANAH BANGOURA, Notaire

LES ANNONCES DE GUINEE

HEBDOMADAIRE

CAPITAL SOCIAL : dix millions (10.000.000) de francs guinéens divisé en cent (100) parts de cent mille (100.000) francs guinéens, chacune.

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Camayenne, Commune de Dixinn, Conakry, Conakry, République de Guinée.

OBJET SOCIAL : La fabrication, la commercialisation l'installation de bâtiments en structures métallique.

DUREE : quatre-vingt-dix-neuf (99) années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice social commencera le jour de la constitution définitive de la société pour finir le trente et un décembre deux mille dix-neuf.

MONTANT DES APPORTS EN NUMERAIRE: Aux termes d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu au rang des minutes du Notaire susnommée le Quinze Novembre Deux Mille Dix Neuf, le fondateur de la société a notamment déclaré :

-Que les cent (100) parts sociales de cent mille (100.000) francs guinéens chacune toutes à souscrire et à libérer en numéraire ont été entièrement libérées par l'associé unique.

- Et qu'il a été versé la somme de dix millions (10.000.000) de francs guinéens représentant le montant du capital qui a été entièrement déposée pour y rester bloquée jusqu'à son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

GERANCE: Monsieur EL YOUSSEFI MOHAMED est nommé en qualité de gérant de la société et jusqu'à décision contraire de l'associé unique.

Il a les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et les statuts pour agir au nom et pour le compte de la société.

REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER : La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro

RCCM/ GC-KAL/079.535B/2017.

Deux copies des statuts et une copie de la déclaration de souscription et de versement ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Conakry.

Pour extrait et mention :

Le Président et Maître

Fatoumata Yari

SOUHAHYANSANE



ADN Audit & Expertise
Immeuble Petty Centre -Almamy –
Kaloum - BP 3408 – Conakry
Téléphone bureau: +224 625 653 031
Email : adncontact@era.sn

Pour le compte d'un de ses clients, le cabinet **ADN Audit & Expertise**, recrutement un comptable sénior, qui aura pour mission et tâches décrites ci-dessus :

1. Mission principale

Sous le contrôle du Directeur Administratif et Financier, le titulaire sera responsable des principales tâches suivantes :

1. Organiser et superviser le service comptabilité et garantir la réalisation des activités et tâches du service de deux sociétés sœurs.
2. Suivi Comptable des points de ventes
3. Contrôler l'application des procédures, coordonner et inspecter les données comptables
4. Assurer l'interface avec le Commissaire aux Comptes pendant l'audit annuel des comptes
5. Procéder à la clôture mensuelle avec l'analyse de tous les soldes comptables;
6. Assurer les déclarations fiscales et sociales mensuelles et annuelles auprès des administrations concernées.
7. Faire la centralisation et comptabilisation des états de salaires du personnel
8. Effectuer des tâches ponctuelles à la demande de la Direction Administrative et Financière

2. Opérations Comptables :

- Valider les pièces saisies par lot ;
- Valider les provisions et constater les Opérations Diverses ;
- Assurer le suivi des Immobilisations et valider les amortissements périodiques ;
- Valider la valorisation des stocks et fournir les explications de la variation de stocks ;
- Valider la réévaluation des comptes en devises.
- Suivi du stock (Bon de commande)

3. Analyse et Contrôle :

- Valider les analyses de comptes ;
- Procéder à l'inventaire de caisse ;
- Superviser l'établissement et contrôler les états de rapprochement bancaire de tous les comptes des deux sociétés.
- Analyser la balance des comptes;
- Réconcilier les salaires déclarés et les salaires comptabilisés par mois en rapport avec la Direction des Ressources Humaines ;
- Effectuer la déclaration CFU et patente ;
- Mettre à jour le fichier de déclaration impôts et taxes mensuels ;
- Effectuer la déclaration mensuel DMU ;

4. Rapports :

- Assurer l'établissement à bonne date des reporting trimestriels dans les formats adéquats en rapport avec la comptabilité en reflétant la situation financière des deux sociétés ;
- Elaborer et renseigner le fichier d'évolution des taux de change (BCRG, banques etc) ;
- Effectuer la justification de comptes ;

Les candidats intéressés peuvent envoyer un dossier électronique unique au format PDF ([Email : adncontact@era.sn](mailto:adncontact@era.sn)), ou déposer un dossier physique, comprenant, une lettre de motivation, le CV avec photo et les références à contacter à l'adresse indiquée ci-dessus avant le **31 Août 2020**.

Les candidats présélectionnés pour les tests écrits, devront présenter une copie légalisée de leurs diplômes le jour des tests convenus préalablement.